



STATIONNEMENT CAMPING-CARS

ADRESSE DE L'AIRE DE SERVICE

Aire communale du Pradal – 98 route de la Plaine de Bord - 24250 DOMME.

FONCTIONNEMENT DE L'AIRE

Période d'ouverture : du 1er janvier au 31 décembre.

Stationnement nocturne autorisé.

Nombre d'emplacements de stationnement : 24.

Durée du stationnement autorisée : illimitée.

Stationnement payant

Amplitude horaire : 24 heures.

- 4 heures : 4 € ;
- 6 heures : 5 € ;
- 19 h 01 - 8 h 59 : 10 € ;
- 24 heures : 25 €.

SERVICES

Borne camping-cars

Nombre de bornes : 1

Fourniture de l'eau potable

Vidange eaux usées

Vidange WC portables

Vidange WC non portables

Poubelles

TYPE DE BORNE : Euro-Relais

TARIFS BORNE

Eau + vidange : 2 €.

Paiement par monnayeur.

ACCÈS ROUTIER

Au port de Vitrac (direction Sarlat) prendre le pont (direction Domme) puis la RD 46^E.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Mairie de Domme - 5 place de la Halle - 24250 Domme

Tel : 06 75 65 39 97 ou 05 53 28 61 00

Courriel : mairie-domme@wanadoo.fr ou asvp-domme@outlook.fr